

**Motion du 15 février 2006 de Mmes Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Mme Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, Mme Annina Pfund, MM. Thierry Piguët, Jean-Charles Rielle, Mmes Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Grecuccio: «Remplacement systématique, parmi le personnel de l'administration municipale et les associations subventionnées par la Ville de Genève, de toutes les personnes absentes pour deux mois ou davantage pour raison de maternité, adoption ou obligation militaire».**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le taux de chômage élevé dans notre canton;
- les difficultés de toutes sortes découlant de la situation rencontrée par toutes les personnes touchées par le manque actuel d'emplois;
- la mise en application, sur le plan national, d'une compensation pour perte de gain en cas de maternité, son augmentation en cas d'obligation militaire;
- l'adaptation de la loi sur l'assurance maternité après la mise en application du droit fédéral pour complément pour perte de gain en cas de maternité et d'adoption;
- le coût pratiquement nul dorénavant pour l'employeur de remplacer toute personne absente pour les raisons précitées;
- la surcharge des collègues lors des absences justifiées susmentionnées;
- le fait indubitable et impitoyable que les personnes actives dans le monde professionnel retrouvent beaucoup plus aisément un emploi;
- le rôle de modèle que doit jouer auprès de la population toute entité publique ou subventionnée par les deniers publics,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre – par exemple: instauration d'un lien privilégié avec l'Office cantonal de l'emploi, sensibilisation des chef-fe-s de service et des responsables du monde associatif subventionné par la Ville de Genève à l'utilité de la démarche, information à tous les services et au personnel de la Ville pour expliquer les finalités de la démarche – afin de remplacer de façon systématique les absences prévisibles de deux mois ou davantage en offrant soit des occupations temporaires, soit des stages à des personnes en recherche d'emploi ainsi qu'à des jeunes adultes au sortir de leur formation.